

**EXERCICE 2023**

**CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**Séance du 14 février 2023**

**DÉLIBÉRATION n°2023-03**

Le conseil académique s'est réuni le mardi 14 février 2023 en séance plénière, sur convocation de la Présidente du conseil académique, adressée le vendredi 3 février 2023.

**Point de l'ordre du jour :**

5. Désignation d'un représentant étudiant au conseil du service culturel

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n°2019-81 du conseil d'administration du 16 décembre 2019 portant approbation des statuts du service culturel,

**Exposé de la délibération :**

Suite au renouvellement des représentants des étudiants aux conseils centraux et en vertu des statuts du service culturel, le conseil académique doit désigner en son sein trois représentants étudiant pour siéger au conseil culturel.

**Après en avoir délibéré, le conseil académique procède à la désignation suivante :**

Nombre de membres constituant le collège :	71
Nombre de membres participant à la délibération :	52
Majorité requise :	Majorité simple
Blancs :	0
Abstentions :	0

Candidats :	Nombre de voix :
Enzo Cassereau	52
Anouk Legros	52
Paul-Antoine Matignon	52

En conséquence, Monsieur Enzo Cassereau, Madame Anouk Legros et Monsieur Paul-Antoine Matignon sont désignés membres du conseil culturel.

**Pièce jointe :**

- néant

Fait à Tours, le 27/02/2023

La Présidente,

Sylvie Humbert-Mougin



secrétariat de la direction des affaires juridiques	
--	--